

DEETSLETTER

Lettre d'informations de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique



**CONCURRENCE, CONSOMMATION,
REPRESSION DES FRAUDES ET
METROLOGIE LEGALE**

**Vos droits et démarches en
matière de consommation** 

Vous êtes un particulier ?

Signalez votre problème de consommation sur
signal.conso.gouv.fr

Faites part du problème au commerçant ou à l'entreprise
concernée via signal.conso.gouv.fr

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre
démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à
corriger le problème.

Contactez les services de la DGCCRF qui vous informeront
sur le droit de la consommation et vous orienteront sur les
démarches à engager en cas de litige.

Vous êtes une entreprise ?

Contactez la DEETS ou utilisez le formulaire de contact sur
economie.gouv.fr/dgccrf

[Pour en savoir plus.](#)

 **SUJETS** 

Le Contrat d'Engagement
Jeunes : tous mobilisés !

Campagne d'aide alimentaire

Contrat de ville Lamentin 2022

Les chiffres de l'apprentissage
en 2021

Entreprises d'au moins 50
salariés : publiez votre index de
l'égalité professionnelle le 1er
mars 2022

Nouveau protocole national
Entreprises & Covid-19



ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

Le Contrat d'Engagement Jeune, tous mobilisés



Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan "1 jeune, 1 solution" mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre eux de trouver une solution : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

À partir du 1er mars 2022, un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, le jeune bénéficie :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois sous conditions.

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à des jeunes :

- Entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation
- Sans projet professionnel défini
- Pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières.

[Pour plus d'infos.](#)

TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

Entreprises d'au moins 50 salariés : publiez votre index de l'égalité professionnelle le 1er mars 2022



Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année au plus tard le 1er mars.

Conçu comme un outil simple et pratique pour mettre fin aux inégalités professionnelles, l'Index permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes. Tout en mettant en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes avant le 1er mars 2022, sous peine d'une pénalité financière pouvant représenter jusqu'à 1% de la masse salariale.

Elles doivent également communiquer cette note globale, avec le détail des différents indicateurs, à leur Comité social et économique (CSE) ainsi qu'à l'inspection du travail (DEETS).

[Plus d'infos](#)





ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

Les chiffres de l'apprentissage en 2021



698 000 contrats ont été signés dans le secteur privé, soit une hausse de 37% par rapport à 2020. Entre 2017 et 2021, le nombre de contrats dans le secteur privé a été multiplié par 2,4.

1365 contrats d'apprentissage pour le secteur privé ont été signés en Martinique en 2021.

Retrouvez ci-dessous l'infographie présentant la répartition des contrats d'apprentissage par niveau de qualification, par taille d'entreprise, par secteur d'activité et par région.

Elle présente également les meilleurs taux d'insertion des apprentis selon les domaines de formation.

[Plus d'infos.](#)

SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE

Contrat de ville Lamentin 2022



Dans un contexte de crise sanitaire mais aussi de crise sociale qui ont accentué des inégalités déjà présentes, fait émerger de nouveaux enjeux, il s'agit de poursuivre les ambitions visant à améliorer les conditions de vie des populations des quartiers prioritaires et de veille.

Cet appel à projets vient appuyer le déploiement des politiques de droit commun en faveur des quartiers sensibles et leur articulation avec les engagements du contrat de ville, suivant les orientations affichées dans la convention-cadre, tout en mettant l'accent sur les enjeux prioritaires au regard des risques d'accélération des situations de décrochage.

Il est organisé par le GIP DSU- Groupement d'Intérêt Public du Développement Social et Urbain- de la ville du Lamentin qui assure la gouvernance locale du Contrat de ville.

Les documents stratégiques et techniques nécessaires à la préparation et à la présentation des dossiers sont à télécharger.

La date limite de transmission des dossiers (demande de subvention et documents annexes) était fixée au 21 février 2022, délai de rigueur.

Les services du GIP DSU sont à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches (contact : 05 96 50 85 57). [Plus d'infos.](#)





TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

Protocole national pour assurer la sécurité des salariés en entreprise



Retrouvez la version actualisée au 16 février 2022 du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la Covid-19

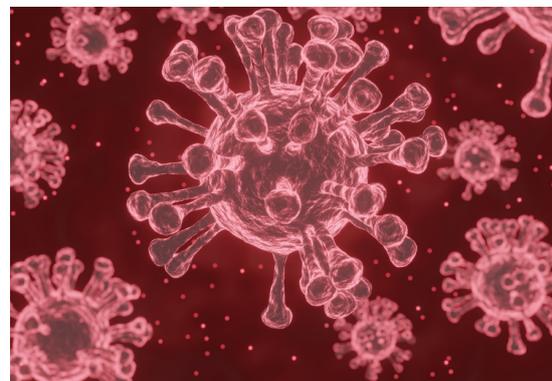
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE

Campagne d'aide alimentaire 2022



Dans le cadre du lancement de campagne annuelle relative à l'habilitation à l'aide alimentaire, vous trouverez sur le site de la DEETS les documents à télécharger pour déposer votre dossier.

La date limite de dépôt est fixée au 24 mars 2022.



Visionnez les voeux du Préfet de la Martinique et de la DEETS !

